FONDE EN 1891

Dimanche 23 Mai 1920

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

La Grève est finie

Les devoirs du Parlement commencent

La crise est terminée : le Conseil National de la C. G. T., à une majorité singulièrement forte, a décidé la reprise du travail.

La Chambre a terminé ses débats et le calme va reprendre dans le pays. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que les causes mêmes du mouvement de ces derniers temps n'ont pas disparu. Dans les organisations syndicales, il est nécessaire de procéder à un examen sérieux de la situation. Va-t-on laisser quelques agités maîtres de bouleverser les méthodes qui ont fait leurs preuves, et mettre en accusation à tout propos des militants ayant la confiance générale ? Ce qui s'est produit au sein de la Confédération, s'est produit à un moindre degré dans des fédérations ou des syndicats.

Ces divisions ont failli entraîner un recul grave dans la marche du syndicalisme.

Si l'on veut que la classe ouvrière garde sa cohésion, qu'il n'y ait plus de mouvements inégaux, désordonnés, comme la dernière grève en a donné l'exemple, il est salutaire de revenir à la tactique raisonnée qui a fait la force de nos grands syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, des mineurs aux corporations textiles : unités de vue, condamnation indispensable des exagérations extrémistes, retour aux principes de la véritable action syndicale et aux systèmes de réformes mûrement réfléchies et exigées du Parlement.

Voilà le programme qui s'impose au prochain Congrès confédéral, décidé pour octobre.

Au point de vue national et politique, un effort non moins important doit être aussi accompli.

Le président du Conseil a rappelé dans son discours la série des lois sociales votées depuis vingt années. Ce n'est qu'un embryon. Il l'a indiqué d'ailleurs. Mais il a suffi d'entendre la droite gronder contre la loi de huit heures, citée par M. Millerand comme réforme bienfaisante, pour comprendre qu'il n'est pas inutile de réclamer de la Chambre actuelle plus de compréhension de ses devoirs et des droits du prolétariat.

Pour que les ouvriers produisent, la sécurité d'une vie honorable doit leur être garantie.

Pour que le pays retrouve sa stabilité économique, on doit le doter d'une organisation directive agissant pour le bien de tous les citoyens et à laquelle doivent participer non plus seulement des privilégiés, mais les représentants de tous ceux qui travaillent.

Lebas a montré avec clarté quels bénéfices les Compagnies minières, les Compagnies maritimes tiraient de l'exploitation des services publics. C'est la cause de la vie chère; c'est la cause du mécontentement populaire.

L'intérêt national est qu'on mette fin à ce régime. Recueillons-nous les uns et les autres.

Il s'agit de mettre la France et les Français en état de vivre mieux, sans querelles inutiles et dans des conditions de justice et d'équité.

La tâche du Parlement est de doter au plus tôt le pays de lois réformatrices hardiment conçues et acceptées avec franchise par le patronat.

Si l'on veut que les travailleurs restent dans la légalité, il faut faire la loi assez large et assez humaine pour qu'elle soit le domaine de tous les citoyens.

Alex WILL.

CONTRE LE RENVOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Les secrétaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, réunis en Congrès extraordinaire, à Lille, le vendredi 21 courant, protestent énergiquement contre le renvoi de la main-d'œuvre locale tandis que la main-d'œuvre étrangère est maintenue, ainsi que le fait vient de se produire pour mille des nôtres dans la région de Lens.

Conseillent la chasse implacable aux étrangers si les nôtres restent sur le pavé et si les étrangers s'opposent aux intérêts généraux du prolétariat.

Exigent la reprise immédiate des ouvriers et manœuvres licenciés sinon la force ouvrière se verra dans l'obligation cruelle pour tous de répondre au sabotage de la main-d'œuvre par des mesures appropriés aux circonstances.

Un nouveau coup d'Etat se préparait en Allemagne

LE COMPLOT EST DÉCOUVERT

Berlin, 21 mai. — Le « Berliner Tageblatt » apprend de Breslau que la police vient de découvrir un complot organisé par la droite, en vue d'un coup d'Etat, si le résultat des élections n'était pas favorable pour elle.

La police a découvert ce complot grâce à un conseiller municipal socialiste majoritaire de Breslau.

Les préparatifs faits par la droite étaient les suivants : depuis des semaines, de nombreuses formations militaires avaient été amenées aux environs de Breslau, de sorte que la ville était complètement encerclée par la troupe. Le corps franc Ihlbock, qui aurait dû être dissout depuis des semaines, était resté constitué. Les corps francs Haase et Paulsun se trouvaient dans la région, où divers régiments d'infanterie étaient arrivés le 19. Des armes étaient disponibles en abondance.

L'Union Agricole silésienne travaillait à l'organisation de cette force armée.

L'Amérique est en paix avec l'Allemagne

MAIS...

Washington, 21 mai. — La résolution Knox déclarant que l'état de guerre avec l'Allemagne est terminé a été voté par la Chambre ainsi que le Sénat. Toutefois, dans les milieux politiques on s'attend à ce que le Président Wilson oppose son veto.

La Hongrie accepte le Traité de Paix

IL NE RESTE QU'A LE SIGNER

Versailles, 21 mai. — M. Prasnowsky, chef de la délégation hongroise, est revenu ce matin de Budapest par la gare de Lyon. Il a déclaré que son gouvernement acceptait les conditions du traité de paix.

Il a été reçu cet après-midi, à 2 heures 30, à l'Hôtel des Réservoirs, par le colonel Henry, qui s'est immédiatement rendu au ministère des Affaires étrangères pour remettre la réponse du chef de la délégation hongroise.

Le Traité de paix sera signé à Versailles par le baron Lers.

LE TRAITÉ HOLLANDO-BELGE

UNE CONDITION DE LA BELGIQUE

Le gouvernement belge a décidé que ses délégués ne signeraient le traité hollando-belge que seulement dans le cas où les passes de Wiermegen resteraient à la Belgique.

Cette décision est très importante et peut avoir de grosses conséquences.

AU SENAT

On discute toujours les nouveaux impôts

Paris, 21 mai. — La séance est ouverte à 14 heures 15, sous la présidence de M. BOIVIN-CHAMPEAUX.

L'assemblée reprend la discussion générale sur le projet de loi ayant pour but la création de nouvelles ressources fiscales.

M. DOUMER, rapporteur général, insiste sur la nécessité de voter rapidement le projet, chaque jour de plus accroissant la dette et le déficit budgétaire.

M. DOUMER rappelle que le projet de la commission sénatoriale porte les 7 milliards 752 millions de recettes nouvelles prévues par la Chambre à 9 milliards 860 millions.

M. BERTHELOT déclare que ces 8 milliards d'impôts nouveaux équivalent à 3 milliards d'avant-guerre. Il demande que les taxes sur les importations soient payées en or de façon que la charge de l'impôt soit toujours en rapport avec la valeur de la monnaie nationale.

L'impôt sur le capital rencontrera une difficulté considérable dans le fait de la dépréciation de la monnaie et de l'accroissement du capital immobilier. On doit demander plus à l'impôt sur le revenu comme en Angleterre et en Amérique et pour éviter les fraudes supprimer les valeurs au porteur

M. DEBIERRE se plaint que les impôts soient mal assis et l'évasion fiscale formidable. L'impôt sur le chiffre d'affaires fera encore renchérir la vie.

M. DEBIERRE termine en déclarant que le rapport de la taxe sur les bénéfices de guerre a été insuffisant et en demandant l'étude d'un impôt sur le capital.

M. LEMERY déclare que le projet soumis au Sénat ne fera qu'accroître la vie chère.

M. Albert GERARD dit que M. François Marsal a repris en somme le projet de M. Klotz, mais en opérant des réductions qui portent sur les Régions libérées.

« Nous sommes disposés, dit-il, à voter les impôts nouveaux et à payer notre part légitime, mais nos sinistrés doivent recevoir les avances indispensables. Il y a là un devoir sacré ».

La suite du débat est renvoyée à demain.

Des maisons démontables pour les régions dévastées

Paris, 21 mai. — Le Conseil supérieur de la main-d'œuvre et des matériaux, institué récemment par M. Ogier, ministre des Régions libérées, a tenu sa seconde séance au Ministère des Régions Libérées, sous la présidence de M. Claveille.

Les mesures à prendre pour intensifier les transports des maisons démontables vers les régions dévastées ont été examinées.

Le Conseil supérieur s'est également occupé des moyens d'activer l'édification des hangars agricoles dans les départements sinistrés où la récolte s'annonce abondante. Les matériaux existants dans les stocks de guerre seront utilisés à cet effet.

Les diverses questions remises à l'étude de plusieurs membres du conseil pourront être rapportées lors de la prochaine séance, fixée au 28 mai.

Une femme sensible

C'EST CELLE DU MAIRE DE VAUCOURTOIS, QUI DIT A SON AMANT, LEQUEL VENAIT DE FUSILLER SON MARI : « ACHÈVE-LE ». — ELLE A ETE ACQUITTÉE.

La Cour d'Assises de Seine-et-Marne a jugé une affaire de meurtre qui fit grand bruit, il y a quelques mois, dans la région de Meaux.

En décembre 1918, M. Henri Devillers, maire de Vaucourtois, où il exploitait une ferme importante, démobilisé, rentrait dans ses foyers, après une longue captivité en Allemagne. Tout de suite, il eut la douleur de constater que sa femme, née Marie-Eugénie Laurent, ne lui avait pas gardé, au cours des années de guerre, la fidélité conjugale qu'elle lui devait. En dernier lieu, Mme Devillers était devenue la maîtresse d'un tout jeune homme, Georges-Emile Chefdhotel, embauché par elle comme charretier.

Le 17 janvier 1919, une violente querelle éclata entre les deux hommes.

— « Je vais avoir ta peau en mille morceaux, s'écria M. Devillers ; mais avant, j'aurai celle de la patronne ! »

Poursuivie par son mari dans la cour de la ferme, rouée de coups, la femme appela : « Au secours ! » Chefdhotel saisit un fusil et, d'une balle en plein front, abattit M. Devillers.

Comme le malheureux s'écroulait dans une mare de sang :

— « Je ne veux pas le voir souffrir, s'écria sa femme. Achève-le ! »

Chefdhotel fit feu une seconde fois...

C'est à raison de ces faits qu'il comparaissait hier devant le jury de Melun, sous l'accusation de meurtre ; Mme Devillers était inculpée de complicité.

Dès le commencement des débats, Me Paul Reynaud, qu'assiste Me Hulin, soulève une fort ingénieuse question de droit.

— On ne peut, dit le député des Basses-Alpes, commettre deux fois le crime de meurtre sur la même personne.

» Or, avant que Mme Devillers ait poussé son fameux cri : « Achève-le ! » M. Devillers était mort, tué par la première balle de Chefdhotel.

Vers 20 heures, le jury rapporta un verdict de culpabilité avec circonstances atténuantes en ce qui concerne Chefdhotel, que la Cour condamne (non pour meurtre, mais pour coup mortel) à cinq ans d'emprisonnement et aux dépens. Mme Devillers est acquittée.

L'assassinat du vieux dragueur

PIERU, L'ASSASSIN, MET SON CRIME SUR LE COMPTE DE L'IVRESSE

M. le juge d'instruction Glorian, a procédé, hier, à l'interrogatoire de Piéru, qui assassina le vieux dragueur Lefebvre, dans les circonstances que nous avons relatées.

Le magistrat a essayé de faire avouer l'inculpé qu'il n'était nullement ivre lorsqu'il tua son compagnon de travail et que son crime avait été prémédité. Il n'a pu aboutir sur ce point.

Piéru s'est contenté, en effet, d'affirmer qu'il avait dit la vérité et que ce n'était pas la peine de chercher autre chose.

— Comment expliquez-vous, lui dit M. Glorion, qu'il vous ait été possible d'aller chercher votre fusil dans la drague, où vous avez dit qu'il se trouvait, alors que lorsque l'on a retrouvé le corps de votre victime, celle-ci avait en poche la clef ouvrant la porte de cette drague ?

— Je n'ai nullement eu besoin de cette clef, répliqua Piéru, je suis passé par un hublot de la drague qui était resté ouvert !

— Et cela vous fut possible, étant ivre comme vous avez prétendu l'être le jour du crime ?

— Certainement, j'étais ivre, sans cela je n'aurais pas tué mon camarade, et cela me fut facile.

Et il fut impossible d'en tirer autre chose.

Des permissions agricoles pour les militaires

Le Ministre de la guerre indique que les militaires de la classe 1920 bénéficieront en principe de 30 jours de permission agricole pendant l'année 1920 et pourront obtenir cette permission à l'époque des travaux intensifs de l'agriculture.

Le Conseil National Confédéral a décidé la Reprise du Travail

LES CORPORATIONS EN GRÈVE OBÉIRONT A L'ORDRE CONFÉDÉRAL AUJOURD'HUI SAMEDI

Paris, 21 mai. — Le Conseil national confédéral, réuni vendredi matin, a décidé la reprise du travail par 96 voix contre 17 (10 unions départementales et une fédération), 15 abstentions et 12 absences.

A la suite de la séance, la Confédération Générale du Travail a fait le communiqué suivant à la presse :

« M. Perrot, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, continue à présider la séance. Le débat, commencé hier, à la séance de l'après-midi, s'est terminé aujourd'hui à midi, sur une motion portant la reprise du travail à dater du samedi 22 mai.

« Cette motion enregistre non comme une non satisfaction, mais comme un aveu public de la légitimité des préoccupations confédérales, le dépôt précipité d'un projet de réorganisation des transports par voie ferrée qui, élaboré exclusivement en accord avec les compagnies intéressées, établit néanmoins que les revendications vaillamment défendues par les cheminots et les organisations ouvrières sont d'une nécessité vitale pour notre pays ».

L'invitation à la reprise pour les Maritimes

La Confédération nationale des syndicats maritimes communique la note suivante à la presse :

En conformité des décisions du comité national confédéral, la fédération des syndicats maritimes invite les marins du commerce et les agents du service général à bord, à reprendre immédiatement le travail, et, à l'unanimité, la fédération prie instamment toutes ses sections à prendre toutes les dispositions utiles pour le retour dans leurs ports de tous les éléments qui ont quitté le travail pour répondre à l'appel de solidarité.

Le secrétaire général de la Fédération,
Signé : A. RIVELLI.

Une protestation de la Fédération syndicale internationale

Le bureau de la Confédération Générale Internationale du Travail, qui a son siège à Amsterdam, vient d'adresser le télégramme suivant « à M. Millerand, président du Conseil des ministres de la République française » :

Monsieur le ministre,

De certaines nouvelles de la Presse, ayant un caractère indéniable d'authenticité, il ressort que la Confédération Générale du Travail est menacée de dissolution et que les militants du mouvement syndical français sont victimes de la part de votre gouvernement de persécutions contraires aux traditions les plus élevées du peuple français.

La Fédération syndicale internationale proteste avec la dernière énergie contre l'attentat commis par votre gouvernement contre le prolétariat français et se réserve de prendre position pour la défense des droits à l'autonomie du mouvement syndical en France comme ailleurs.

Un appel des Fédérations des Métaux et du Bâtiment

Paris, 21 mai. — La Fédération des métaux et celle du bâtiment insistent dans un appel auprès de leurs adhérents pour qu'ils respectent la décision du Comité confédéral relative à la reprise du travail.

Les Cheminots doivent rester en grève

Leur fédération en a avisé les secrétaires des Syndicats

Paris, 21 mai. — Le secrétaire intérimaire de la Fédération Nationale des Chemins de fer a adressé aux secrétaires des syndicats, la circulaire suivante, datée du 21 mai :

« Camarades secrétaires,

« LE CONSEIL NATIONAL CONFEDERAL, DANS SA REUNION DU 21 MAI, APRES EXAMEN DE LA SITUATION DE LA GREVE, VIENT DE DECIDER LA REPRISE DU TRAVAIL POUR TOUTES LES FEDERATIONS, SAUF POUR LA FEDERATION DES CHEMINOTS. Le Conseil National Confédéral a également décidé que notre Fédération serait soulevée pécuniairement par toutes les autres Fédérations au moyen d'une cotisation supplémentaire obligatoire pour tous les syndiqués. DANS CES CONDITIONS, NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR FAIRE CONTINUER LA GREVE dans votre syndicat et ce en vertu de la décision prise dans notre Conseil Fédéral, dans sa réunion du 16 mai, décision qui ne peut être rapportée ou modifiée que par ledit Conseil Fédéral.

« Camarades secrétaires, encore de l'énergie, de la ténacité, nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.

« Signé : Les secrétaires intérimaires :
« LARDEUX et BRUGES ».

P. S. — Faites-nous immédiatement parvenir directement au siège des nouvelles de votre syndicat.

Trois libertaires arrêtés font la grève de la faim

Paris, 21 mai. — Les trois libertaires, Henri Delecourt, Albert Doucet, Gabriel Latte, poursuivis en vertu de la loi de 1894, pour avoir collé des affiches jugées subversives, et qu'on a mis à l'odieux régime du droit commun, ont décidé de faire la grève de la faim jusqu'à ce qu'on les mette aux politiques.

Voilà cinq jours que les malheureux n'ont pas mangé.

A LILLE

La grève est terminée

6.000 TRAVAILLEURS APRES AVOIR ASSISTE AU MEETING INTERFEDERAL, ONT MANIFESTE HIER EN VILLE L'INDEFECTIBLE UNION DE LA CLASSE OUVRIERE.

La grande victoire remportée au Parlement et devant le pays qui veut renaître qui veut revivre malgré la horde rapace des profiteurs et des mercantis a été célébrée hier dignement par les corporations en grève.

C'est une victoire éclatante que le prolétariat organisé a en effet remportée.

Victoire sur l'opinion publique que la nationalisation a désormais conquise.

Victoire sur le Gouvernement contraint en fin de compte à capituler.

Victoire sur lui-même aussi sur l'esprit de revendication corporative faisant place cette fois au plus pur idéal qui soit, à l'idéal sacrifice des individus au profit de la collectivité tout entière.

Le Meeting que présidait notre camarade Bauche qu'assistaient Gérard et Mme Berthe, la femme d'un révoqué des transports, fut plus enthousiaste encore que les autres jours. La foule des travailleurs, disciplinée, consciente, dans l'attente de la décision confédérale observait une attitude digne, faite de calme et d'attention. Prête à continuer la lutte si la C. G. T. gardait le silence, prête à obéir si l'ordre de reprise du travail était donnée.

La note publiée par la presse le matin demandait à être commentée. Nombre de grévistes mis en garde contre les informations tendancieuses voulaient entendre les explications de leurs militants.

Ces explications furent claires et précises.

La C. G. T. s'en remettait aux fédérations et aux Unions départementales du soin d'ordonner la reprise du travail dans toutes les corporations en grève, leur laissant l'initiative de décider si telle ou telle corporation en grève pour une revendication collective devait ou non continuer lutte.

Ceci était clair.

La grève de la nationalisation close, chaque corporation reprenait sa liberté d'action.

C'est ce qu'expliquèrent du haut de la tribune, les camarades Lobert, Gérard, Vaillant, Peters, Baratto et Salengro.

En fin de Meeting le jeune secrétaire de la Fédération du Nord du Parti Socialiste, fait violemment à parti, un journal de Lille qui, au mépris de toute dignité professionnelle avait odieusement calomnié notre camarade Bondues, réclamant contre lui des représailles judiciaires. Cette attitude indigne d'un journal, avait causé une impression pénible dans tous les milieux où se trouvent encore des honnêtes gens. L'immense foule des grévistes s'éleva de toute son énergie contre ce procédé inqualifiable et il fut décidé qu'une manifestation de protestation aurait lieu devant l'immeuble du journal, qui sous le couvert d'un anonymat peu courageux avait patroné une semblable félonie.

LA MANIFESTATION

Le cortège se forma alors devant la Halle aux sucres. Sous la conduite des militants il se dirigea d'abord vers la prison où Thys et Dumercq attendent toujours qu'on statue sur leur sort.

Devant la prison 6.000 poitrines entonnèrent alors « l'Internationale » dont les accents vibrants, enthousiastes apportèrent aux prisonniers le salut de la classe ouvrière et le souvenir de ceux pour qui ils ont lutté et qui ne les oublient pas.

Le cortège se dirigea ensuite par la Place Saint-Martin, la rue Basse, jusqu'au siège de la Fédération Socialiste qu'un couplet de l'Internationale salua.

La foule des grévistes gagna enfin par la rue de Paris la Bourse du Travail.

Devant l'immeuble des Syndicats Salengro prit une dernière fois la parole invitant les grévistes à reprendre le travail samedi matin et à rester unis comme aujourd'hui pour les prochaines luttes, pour les prochaines victoires.

La foule s'est dispersée ensuite dans le plus grand calme.

Thys et Dumercq ont été interrogés

ILS SONT INCULPES D'ENTRAVES A LA LIBERTÉ DU TRAVAIL ET DE COMPLOT CONTRE LA SURETÉ DE L'ETAT.

M. le juge d'instruction Gobert, du parquet de Lille, a entendu hier les militants syndicalistes Thys et Dumercq, au sujet de propos qui leur sont reprochés et qu'on les inculpe d'avoir tenus au cours de meetings où ils prirent la parole.

Après avoir protesté, sur le traitement dont ils étaient l'objet, Thys et Dumercq ont répété mot pour mot les propos qu'ils avaient tenus et en ont expliqué à leur sens la signification au magistrat instructeur.

Il paraît que les deux militants sont également accusés de complot contre la sûreté de l'Etat, mais comme M. Gobert ne possède aucune pièce relativement à cette inculpation, il n'a pu interroger Thys et Dumercq à ce sujet...

A ROUBAIX

Les grévistes attendent l'ordre de la C. G. T.

La situation n'avait pas changé hier matin. Le mouvement très complet, pourrait durer encore longtemps, si la situation l'exigeait. Les secrétaires ont pleine confiance en la discipline de leurs syndiqués.

A 10 heures et demie, à « la Paix », a eu lieu l'assemblée quotidienne des métallurgistes où la continuation de la grève a été décidée jusqu'à nouvel ordre.

La nouvelle de la reprise du travail à Tourcoing, reçue dans le courant de la journée, a causé une certaine émotion parmi les ouvriers, où l'opinion à ce sujet est assez partagée.

Les secrétaire du Bâtiment et de la Métallurgie ont alors décidé de convoquer aussitôt leurs adhérents. Les deux corporations se sont réunies séparément, à 6 heures et à 7 heures, à « La Paix ».

Dans les bureaux de la Bourse, on estimait généralement que les deux assemblées se déclareraient favorables à la continuation de la grève et de se conformer aux décisions que prendra la C. G. T. sur l'ensemble du mouvement.

A TOURCOING

Le travail est repris

Les grévistes de Tourcoing, réunis jeudi soir, à la Maison du Peuple, rue de la Gare, après avoir entendu l'exposé fait par le citoyen Delobel, secrétaire de la Bourse du Travail, ont décidé la reprise, qui était générale hier matin.

Cette nouvelle n'a pas été sans surprendre les autres organisations de la région qui ne s'attendaient nullement à cette décision.

A VALENCIENNES

Communiqué du Comité de grève

La grève continue avec vigueur, dans le Bâtiment et les Transports, qui sont bien décidés à ne reprendre le travail que sur l'ordre de la C. G. T., ainsi qu'en témoignent la réunion des Académies et celle de la Maison du Peuple, où les camarades en grève ont examiné la situation en toute indépendance.

La confiance règne entière, en attendant les résultats des délibérations du Comité Confédéral National.

Le Comité de Grève.

La reprise est décidée

Suivant les ordres reçus du Comité Confédéral National, qui a voté la reprise du travail pour le samedi 22 mai, l'Union des Syndicats de Valenciennes et de l'arrondissement, invite tous les ouvriers à regagner les usines ce matin.

A DUNKERQUE

Les grévistes sont décidés à reprendre le travail

Au cours d'une entrevue qu'ils ont eue à la sous-préfecture avec le sous-préfet, les secrétaires des syndicats ont informé ce fonctionnaire que les grévistes étaient décidés à reprendre le travail, à la condition qu'aucun renvoi ne serait prononcé pour fait de grève.

Fatale conséquence d'un coup de poing

LE MYSTERIEUX INCONNU QUI LE REÇUT TOMBA ET SE FRACTURA LE CRANE

Depuis quelques jours, un individu inconnu se mêlait aux groupes de grévistes, dockers et inscrits, écoutant les conversations, prenant même, dit-on, des notes.

Vendredi, l'homme se glissa dans le groupe des inscrits qui entraient à la salle l'Avenir, et comme on lui demandait des explications, il déclara qu'il allait les fournir à la tribune.

Le camarade Ehlen, secrétaire du Syndicat, l'invita à exhiber sa carte de syndiqué. L'inconnu répondit qu'il n'avait pas de papiers sur lui, mais qu'il était docker.

Des ouvriers du port furent appelés. Ils déclarèrent immédiatement que le prétendu docker leur était complètement inconnu.

Le camarade Ehlen lui dit alors de quitter la salle, recommandant à ses camarades de le laisser sortir tranquillement. Un des assistants ne tint pas compte de cet avis. Il décocha à l'inconnu un coup de poing et l'homme tomba d'une façon si malheureuse qu'il se fractura le crâne.

On lui prodigua aussitôt des soins, mais tout fut inutile.

Dans les poches de l'inconnu, on a trouvé une somme de 750 francs en or et une carte d'électeur au nom de Désiré-Arthur Miervil, domestique, né le 2 février 1875, à La Cappelle, arrondissement de Vervins (Aisne).

Il avait également sur lui une clé avec une plaque en cuivre portant le numéro 4.

Aux Mines d'Aniche

CINQUANTE OUVRIERS ONT ETE CONGEDIES : LE SYNDICAT RECLAME UNE ENQUETE.

Le secrétaire général du Syndicat des mineurs a adressé à M. Borrel, sous-secrétaire d'Etat, le télégramme suivant :

« Vous informe au nom Syndicat mineur Nord que Compagnie mines Aniches refuse aujourd'hui travail à cinquante ouvriers au moins embauchés avant et pendant grève aux fosses Desjardin-Bernard.

» Syndicat demande enquête par contrôle mines avec délégué-mineur ».

QUINTIN, secrétaire.

La bonne Grève DES Consommateurs

Elle a réussi à faire baisser le coût de la vie en Amérique. Pourquoi ne nous donnerait-elle pas la "victoire" sur nos Mercantis ?

Nous disions hier que la masse des consommateurs étant arrivée à la limite de sa capacité d'achat devant les prix sans cesse haussés par les mercantis de tout acabit, l'existence d'une grève d'acheteurs se constatait dans notre région particulièrement. Et nous ajoutions que si les grévistes tenaient quelques semaines, les accapareurs, spéculateurs et mercantis seraient obligés de baisser pavillon.

Or, voilà qu'aujourd'hui, une agréable nouvelle nous parvient d'Amérique : grâce à la campagne des ligues de consommateurs créées dans toute l'étendue des Etats confédérés, et grâce au refus de crédit que les banques ont opposé au accapareurs, le coût de la vie a soudain baissé de 20 à 30 %.

C'est il y a huit jours que commença la dégringolade des prix, d'abord dans les grands magasins de New-York, puis dans les autres villes importantes. Le commerce d'alimentation et les restaurants ne tardèrent pas à suivre le mouvement. Quant aux tailleurs, qui subissent depuis un mois les effets de la mode des « salopettes », instituée par un membre du Congrès et adoptée depuis par les hommes les plus élégants, ils annoncent chaque jour une nouvelle réduction de prix.

L'un des organisateurs de la « Ligue des porteurs de salopettes » (Overall League), qui est un économiste distingué, attribue à cette originale grève des vêtements l'heureuse crise actuelle des prix.

« Cette pacifique révolte des clients, a-t-il dit, a été contagieuse.

» Après avoir boudé le tailleur et le bottier, on a déserté les autres magasins qui vendent trop cher. Cet état d'esprit a eu pour conséquence d'accumuler dans les centres de production des stocks déjà considérables et de déterminer entre les producteurs une concurrence dont les consommateurs ont profité. Ce fut une véritable vague de bon marché qui déferla alors ! »

Les consommateurs américains ont remporté la victoire. Il n'y a aucune raison pour que les consommateurs français ne la remportent pas également.

Pour cela il faut simplement vouloir. Et ils voudront !

UNE GRÈVE DE 60 MINUTES

Bruxelles, 21 mai. — Ce matin de 8 heures à 9 heures, tous les ouvriers des services publics de Bruxelles et de toutes les communes de l'agglomération, ont suspendu le travail.

Les grévistes réclament un salaire de 14 francs par journée, pour les travailleurs ordinaires et de 17 francs, pour les qualifiés. C'est à la suite d'une fin de non-recevoir du bourguemestre que le mouvement a été déclanché. Si satisfaction n'est pas accordée à bref délai, la Centrale Syndicale des services publics envisagera la question de la grève générale.

Pour l'assassinat d'une fille galante

UNE DEMI-MONDAINE AVAIT ETE CONDAMNÉE A MORT. — ELLE VIENT D'ETRE ACQUITTÉE.

Paris, 21 mai. — Le 29 novembre 1916, une fille galante, Marthe Lefèvre, descendant le faubourg Poissonnière, en compagnie d'une autre demi-mondaine, Jeanne Lacoste, s'affaissait soudainement.

Transportée par les agents à Lariboisière, elle y succombait quelques heures après. Elle avait eu l'artère fémorale tranchée par un violent coup de couteau.

Sa compagne, Jeanne Lacoste, fut aussitôt soupçonnée d'être l'auteur du crime. Les soupçons de la police furent encore corroborés par ce fait qu'aussitôt après le meurtre, la demoiselle Lacoste prenait la fuite et demeurait introuvable.

Une instruction judiciaire n'en était pas moins ouverte contre elle, des témoins étaient entendus, et le 4 février 1918, elle était, par contumace, condamnée à mort par la cour d'assises de la Seine pour assassinat.

Deux ans après, jour pour jour, le 4 février 1920, elle était retrouvée à la Varenne-Saint-Hilaire, où, en compagnie d'une de ses amies, elle avait loué un élégant pavillon.

Faisant opposition à sa condamnation par contumace, Jeanne Lacoste comparaissait hier devant la cour d'assises où elle était défendue par Me Alexandre Zévaès.

Les obscurités de l'affaire, les contradictions de certains témoins, une habile et éloquente plaidoirie du défenseur, provoquent un verdict négatif du jury : la condamnée à mort de 1918 est acquittée en 1920.

Un dessin scandaleux du « Simplicissimus »

Paris, 21 mai. — On a eu la surprise, aujourd'hui, de trouver en vente, à Paris, affiché dans les kiosques des boulevards, un numéro de la revue allemande « Simplicissimus », dont la première page est remplie par un dessin particulièrement scandaleux. Ce dessin représente un officier français qui braque un revolver sur un vieux paysan allemand occupé à bêcher la terre. L'officier oblige le paysan à livrer sa bêche en lui disant : « Donnez cette arme, vous pouvez bien creuser la terre avec les mains ».

A LA CHAMBRE

Les Interpellations sur les Grèves

L'ordre du jour de confiance voté par 526 voix contre 90

Paris, 21 mai. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

BRACKE interpelle le gouvernement sur la fermeture des grandes écoles dont les élèves ont été appelés à remplacer les grévistes.

— « Vous n'avez pas le droit, dit-il, de lancer des jeunes gens dans la bataille malgré les protestations de leurs professeurs qui, comme M. Langevin, ont publiquement élevé la voix ».

Discours de M. Le Trocquer

Quand Bracke a terminé son discours, M. LE TROCQUER, Ministre des Travaux publics, monte à la tribune.

M. LE TROCQUER rappelle d'abord que le gouvernement s'était préoccupé d'établir un statut garantissant la carrière des cheminots. Le gouvernement a pensé qu'il serait de mauvaise politique sociale de ne donner satisfaction aux légitimes revendications des cheminots que sous la menace de la grève, et la commission, présidée par M. Tissier, a travaillé à rendre justice aux cheminots. Après la grève qui avait éclaté sous le prétexte de la mise à pied du citoyen Campanaud, MM. Lévêque, Monmousseau et Midol ont décrété une nouvelle grève sans lui donner aucune justification.

M. LE TROCQUER s'indigne que les dirigeants du mouvement gréviste aient pu prétendre qu'ils avaient contraint le Ministre à déposer son projet sur la réorganisation des grands réseaux. Le Ministre rappelle les diverses interventions à la Chambre et au Sénat au cours desquelles il avait annoncé sa volonté formelle de déposer ce projet qui était à l'étude.

LE MINISTRE rend enfin hommage aux volontaires et termine par un salut aux cheminots fidèles.

M. Millerand à la tribune

M. Raoul PERET. — La parole est à M. le Président du Conseil (Mouvements sur tous les bancs).

M. MILLERAND constate que les orateurs précédents ont voulu justifier un mouvement de la classe ouvrière qui aurait eu pour objet le triomphe d'une grande réforme économique, alors que précisément cette réforme est à l'ordre du jour de la Chambre.

Le président du Conseil constate que non seulement le prétexte de grève n'était pas justifié, mais que le projet de gouvernement ressemble fortement à celui de la C. G. T., que celle-ci a voulu donner comme une victoire le projet du gouvernement.

Il rappelle que la C. G. T. demanda au cours de la grève, à causer avec le gouvernement.

M. MILLERAND. — Le gouvernement n'a pas accepté. S'il avait accepté, quelle eût été la conséquence pour le public en général et pour les travailleurs en particulier. M. Paul-Boncour a dit hier à propos du syndicalisme économique qu'il y avait deux souverainetés.

Il a parlé du problème de la souveraineté. Eh bien ! si le gouvernement avait cédé, le problème de la souveraineté eût été résolu. C'eût été le triomphe du régime abominable qui ne peut pas durer de la grève continue, sans raison, sans prétexte, qu'on déclare à chaque instant et qui a pour résultat dans tous les cas de troubler la vie économique de du pays, alors que jamais il n'a été plus nécessaire de donner à la production toute son intensité.

M. MILLERAND poursuit : M. Paul-Boncour a soulevé les applaudissements de la Chambre en affirmant hier la nécessité de la production.

Le président du Conseil expose toutes les réformes sociales déjà réalisées par la troisième République afin d'établir qu'aucune pensée de régression ne peut être prêtée au gouvernement. Il constate que la France, après s'être battue pour le droit et la justice pendant 4 ans, a tenu à mettre dans le traité des garanties de justice sociale. La 13e partie du traité de Versailles règle l'organisation du travail.

M. MILLERAND. — La politique sociale du gouvernement est une politique de collaboration, de confiance loyale avec la classe ouvrière. On aurait pu s'en apercevoir lorsque, il y a quelques semaines, recevant les délégués de la C. G. T., j'étais le premier à leur dire : « Si vous avez des expériences que vous désirez faire, je m'entendrai avec le Ministre des Travaux publics pour faire ces expériences en un point de nos réseaux ferrés. Je suis tout prêt à favoriser ces expériences ». Le malheur est que lorsqu'ils rentraient dans les bureaux de la C. G. T., on leur reprochait, comme on l'a dit hier, de traîner dans les chambres ministérielles. Nous sommes ainsi en face d'une équivoque qui doit cesser.

M. MILLERAND continue : Tantôt on reproche au gouvernement de ne pas vouloir collaborer avec la classe ouvrière, et lorsque le gouvernement s'efforce de continuer la conversation avec une organisation ouvrière, on le dénonce comme un gouvernement de réaction. Le gouvernement poursuit sa politique sociale avec cette Chambre toute imprégnée encore de la fraternité des tranchées (Vifs applaudissements), pour réaliser dans l'ordre et dans la paix le programme social.

M. MILLERAND. — M. Paul Boncour a cité souvent un homme dont le nom signifie toute la politique sociale de la 3e République. Hier je passai devant le monument élevé non loin d'ici à ce grand républicain. Sur la stèle, je lisai cette pensée de Waldeck-Rousseau qui n'est pas indigne de retenir votre attention, de servir de mot d'ordre à la démocratie.

Le Président lit alors lentement au milieu d'un profond silence, cette citation : « Nous avons choisi la liberté, faisons lui confiance. Avant de devenir sage il faut avoir été longtemps libre. Le législateur fait son devoir, le temps fait son œuvre. » (Vifs applaudissements).

Discours de Lebas

Après un discours de Marc SANGNIER, le promoteur des organisations jaunes, qui reproche à la C. G. T. de vouloir constituer un Etat dans l'Etat, le citoyen LEBAS développe sa thèse en faveur de la nationalisation, qu'il justifie par le fait que les Compagnies de chemins de fer, les Compagnies minières et les armateurs, auraient fait preuve d'égoïsme, pendant la guerre, et que l'intérêt de la Nation exige le retour à la Nation de ces services publics.

LEBAS conclut : « Prenez garde qu'en frappant la C. G. T., vous ne frappiez au cœur la République elle-même ». (Applaudissements).

M. HERRIOT déclare que la République traverse des moments infiniment graves. Je condamne, dit-il, cette grève parce qu'elle a été le mécanisme à surprise prévu par le grand Jaurès. Le nationalisme était réactionnaire. Je me méfie également de la nationalisation révolutionnaire. Je ne reconnais pas dans cette grève le caractère d'une mesure que je puisse approuver. Cette grève économique ou politique, dans ses intentions, n'a été qu'une grève anarchiste.

Le député du Rhône est vivement applaudi lorsqu'il fait le tableau de toutes les souffrances qu'une telle grève a occasionnées, surtout dans les petites villes et les campagnes.

M. HERRIOT, s'adressant au président du Conseil, lui dit qu'il n'approuve pas les poursuites contre la C. G. T. Il veut, dit-il, que les organisations ouvrières sortent de cette lutte, non pas vaincues, mais éclairées.

La clôture est votée à mains levées.

Le président donne lecture de cinq ordres du jour qui ont été déposés.

L'ordre du jour

La Chambre est saisie de cinq ordres du jour.